

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 19 mars 2021- Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Convention entre la Ville et Monsieur Marco LOENERTZ

La Ville accorde à Monsieur Marco Loenertz, propriétaire de la maison 11, Cité Franz-Leesberg, le droit de jouir à titre de tolérance essentiellement précaire, du garage occupant le domaine public, situé à côté de la maison 28, Cité Franz-Leesberg.

La durée de la convention est indéterminée et la convention sera révocable à tout moment.

Le contractant payera une redevance annuelle de 37,18.- EUR indexée.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Jessica Krebs
Service des Biens fonciers